



**ESQUIEZE –SERE**

## Compte rendu du Conseil Municipal Du 12 Juin 2015

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, J.Places, JM Dellac, ML Broueilh, Y Lafon.

Absents excusés: Th Lassalle-Carrere, S Ducos, O Memain, E Coulom-Toye.

Secrétaire de séance : JM Dellac

### **1. Compte rendu du Conseil Municipal du 21 Mai 2015**

Sans commentaire, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Vente Mounous DIA**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une déclaration d'intention d'aliéner un bien présenté par Maître LABOURDETTE, notaire à Argelès-Gazost (65400) propriétaire Messieurs MOUNOUS François et Vincent, et dont les acquéreurs sont Mr GUEDON Frédéric et Mme BARAILHE Marie-Laure, concernant la parcelle cadastrée Section B 817, située au lotissement des Aillas.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'exercice de ce droit.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption urbain tel qu'il résulte des dispositions de l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme.

### **3. Travaux école**

#### **Changement des baies vitrées (travaux subventionnés par DETR)**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 juin sous la présidence du Maire, pour étudier les différents devis.

- **Labastère** : 24 169.12 € HT soit 29 002.94 € TTC
- **Bativer** : 24 833.40 € HT soit 29 800.08 TTC + volets roulants 4 562.54 € TTC
- **MBPA** : 31 668 € HT soit 38 001.60 € TTC

La commission propose de retenir l'entreprise Bativer sur la base de l'esthétique des menuiseries et sur la possibilité de rajouter des volets roulants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Bativer,
- Charge Mr le Maire de notifier cette décision aux entreprises et l'autorise à signer toutes pièces relatives à la conduite de ce dossier.

#### **Plancher bois dans Préau côté cour (travaux subventionnés par DETR)**

Dans le cadre des économies d'énergie et d'insonorisation d'une partie de l'école, Mr le Maire propose de créer un plancher dans le préau côté cour, qui diminuera le volume de la pièce. (

3 devis sont proposés :

- **LBTP** : 16 448 € HT soit 19 738.56€ TTC
- **HUILLET-SZOPA** : 13 817.50€ HT, soit 16 581 € TTC
- **PRATDESSUS** : 17 452.37 HT soit 20 942.84€ TTC

NB : la Charpenterie Toye a été contactée mais n'est pas disponible en juillet-août, période des travaux) :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise HUILLET-SZOPA

- Charge Mr le Maire de notifier cette décision aux entreprises et l'autorise à signer toutes pièces relatives à la conduite de ce dossier.

#### **4. Décision Modificative BP N°1**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres des budgets en cours étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

#### ***BUDGET PRINCIPAL***

<i>Objet des dépenses</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
<b><i>Budget investissement</i></b>		
Matériel de bureau (vidéo projecteur école)	2183-224	+700
Bornes propretés	2152-282	-700
<b><i>Budget Fonctionnement</i></b>		
Subvention "Les Ramondias"	6475	+200
Dépenses imprévues	022	-200

#### **5. Avenant n°2 : travaux de renforcement réseau eau Pouey-Yer de Prat**

Au cours des études d'exécution et du déroulement des travaux, il a été nécessaire d'adapter le projet pour tenir compte de nouvelles contraintes :

##### Versant Yer-de-Prat/Cap de Gros

- Le marché ne prévoit aucun travaux à l'aval de la source Yer de Prat pour protéger les réseaux et les compteurs contre les matières en suspension. Dans ces conditions, il est demandé à l'entreprise de créer un nouveau dessableur à l'aval immédiat de la prise d'eau.
- Les compteurs situés sur les antennes alimentant Esterre et Esquièze sont anciens. Il est nécessaire de les remplacer.

##### Versant Pouey

- Le compteur et le préfiltre installés sur la source Pouey dans le cadre du marché sont endommagés car ils se situent à l'amont du dessableur et ne sont pas protégés. Il est demandé à l'entreprise de les remplacer avec installation dans un nouveau regard,

##### Commune d'Esquièze

- Pour pouvoir utiliser l'interconnexion depuis Yer de Prat, il faut séparer l'adduction de la distribution pour certaines maisons situées le long de la route de Vizos afin d'effectuer le traitement de l'eau avant distribution.

Ces modifications sont détaillées ci-après :

<b>N°prix</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant € HT</b>
<b>Versant Yer de Prat</b>		
PN6	Nouveau dessableur	28 846,00
PN7	Equipements hydrauliques du nouveau dessableur et raccordement	9 500,00
PN8	Remplacement des deux compteurs généraux alimentant Esterre et Esquièze (ancien source Hountaspasse	892,00
<b>Versant Pouey</b>		
PN9	Déplacement du compteur à l'aval du dessableur	6 890,00
<b>Commune d'Esquièze-Sère</b>		
PN10	Nouvelle canalisation de 618 ml	42 592,00

**Total HT € 88 720,00**

**TVA 20% 17 744,00**

**Total TTC 106 464,00**

Monsieur le Maire propose de solliciter pour ces travaux une aide financière auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour solliciter une aide financière auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2.

#### **6. Eclairage public rue carrere dera cabe**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion des travaux du virage de la Cabe (sous l'église de Sère), il serait intéressant d'y ajouter l'éclairage public.

Le devis relatif à ces travaux proposé par le SDE est évalué à 12 000.00 €.

Récupération TVA	2 000.00 €
Fonds libres	5 000.00 €
Participation SDE	5 000.00 €
TOTAL	12 000.00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet qui lui a été soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées,
- s'engage à garantir la somme de 5 000,00 € au SDE qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

#### **7. Divers**

Fête de la St Jean à Sère : Feu de la St Jean près de l'église à 21h30 le samedi et dimanche 21 juin messe à 11h avec apéritif.

PCS : Pré validation en Sous-Préfecture le 21 juin

Association des 2 Eglises : Assemblée générale le 24 juin, la mairie sera représentée par Pierre Nadau.

Restructuration du centre-ville : le Maire reçoit un cabinet d'architecte le 18 juin, pour une ébauche de projets.